



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 9 avril 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'OPERATION RACCROCHEZ POUR FAIRE CESSER LA CONDUITE
DISTRANTE**

*La Police de l'Etat et les forces de l'ordre locales mèneront une campagne de lutte contre
l'utilisation de téléphones portables et l'envoi de textos en conduisant du 10 au 15 avril*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que la Police de l'Etat et les forces de l'ordre locales renforcent les patrouilles et les points de contrôle dans l'ensemble de l'Etat du 10 au 15 avril dans le cadre de l'Opération Raccrochez, qui encourage les conducteurs à se concentrer sur la route plutôt que d'utiliser des appareils mobiles. Cet effort combine des périodes intenses d'application des lois contre l'envoi de textos et l'utilisation de téléphones portables, alliées à des campagnes de sensibilisation publicitaire et médiatique pour faire connaître l'application de la loi et convaincre d'obéir à la loi.

« Le message est clair : la conduite distraite est mortelle et ne sera simplement pas tolérée sur les routes de l'Etat de New York », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Avec des lois plus strictes et les campagnes de lutte comme celle-ci, nous nous efforçons de faire de l'Etat de New York un Etat plus sûr pour tous nos conducteurs. La vigilance est particulièrement importante, car les jeunes automobilistes développent des habitudes qu'ils garderont toute leur vie. J'invite tous les New Yorkais à raccrocher, à garder leurs yeux sur la route et leurs mains sur le volant, pour que personne ne doive inutilement subir la douleur de perdre un proche à cause d'un texto. »

Selon l'Administration nationale de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Administration) (NHTSA), en 2012, 3 328 personnes de tout le pays ont été tuées dans des accidents impliquant un conducteur distrait et environ 421 000 ont été blessées dans des accidents automobiles impliquant un conducteur distrait. De plus, 10% des accidents mortels ont été signalés comme des accidents liés à la distraction.

Les lois actuelles comprennent des sanctions sévères pour les conducteurs distraits :

- Pour une première infraction, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 150 \$.

French

- Pour une deuxième infraction commise dans les 18 mois, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 200 \$.
- Pour une troisième infraction et les infractions suivantes commises dans les 18 mois, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 400 \$.

A compter du 1er novembre 2014, de nouvelles lois entreront en vigueur pour les jeunes conducteurs :

- Les jeunes et conducteurs novices condamnés pour l'envoi de textos en conduisant auront leur permis suspendu pendant 120 jours à la première infraction.
- A la deuxième infraction, les jeunes et conducteurs novices auront leur permis suspendu pour un an.

Le Gouverneur Cuomo a demandé également au Département des Véhicules à Moteur (DMV) de mettre en place des sanctions plus sévères pour conduite distraite pour tous les conducteurs. Le Département des Véhicules à Moteur a augmenté le nombre de points cumulés sur un dossier de conduite d'une personne suite à une condamnation pour l'envoi de textos en conduisant et des infractions liées au téléphone portable de trois points à cinq points.

Les gendarmes utiliseront des véhicules marqués de la police de l'Etat et des véhicules des forces de l'ordre de la circulation à identité dissimulée (Concealed Identity Traffic Enforcement) (CITE) dans le cadre de l'opération visant à identifier facilement les automobilistes qui utilisent des téléphones portables en conduisant. Les véhicules banalisés CITE permettent aux gendarmes de mieux observer les infractions de conduite distraite. Ces véhicules se fondent dans la circulation quotidienne mais sont aisément reconnaissables comme véhicules d'urgence dès que l'avertisseur lumineux est activé. La flotte de véhicules banalisés CITE de la police de l'Etat n'est pas marquée et comporte une variété de couleurs pour assurer qu'elle se fonde dans la circulation routière. Ces véhicules sont équipés d'avertisseurs lumineux de haute intensité dissimulés.

Lors de la dernière Opération Raccrochez du 27 novembre au 1er décembre 2013, la Police de l'Etat a émis plus de 875 contraventions. Plus de 625 contraventions ont été émises pour parler avec un téléphone portable sans dispositif mains libres en conduisant et plus de 250 de ces contraventions portaient sur l'envoi de textos ou l'utilisation d'un appareil électronique en conduisant.

Le Surintendant de la Police de l'Etat de New York, Joseph A. D'Amico, a déclaré : « Les conducteurs devraient toujours avoir conscience de leur proche environnement. La conduite distraite est aussi dangereuse que la vitesse ou la conduite avec facultés affaiblies et continue d'être un principal facteur des accidents automobiles. Les automobilistes devraient savoir que ce type de comportement ne sera pas toléré et qu'ils recevront une contravention s'ils sont attrapés en utilisant un appareil électronique portable au volant. »

French

La Commissaire du Département des Véhicules à Moteur, et Présidente de la Commission de sécurité routière du Gouverneur, Barbara J.Fiala, a déclaré : « Sous l'égide du Gouverneur Cuomo, l'Etat de New York a été à l'avant-garde de la lutte contre la conduite distraite. Avec les nouvelles lois en vigueur contre l'envoi de textos, et le renforcement des efforts dans l'application de la loi comme cette campagne, nous prenons des actions positives supplémentaires qui permettront d'éduquer le public et modifieront les comportements dangereux de conduite distraite. »

Visiter la Commission de la sécurité routière du Gouverneur à www.safeny.ny.gov.

Pour plus d'informations sur les lois de l'Etat relatives à l'envoi de textos ou l'usage de téléphone portable en conduisant, consulter : www.dmv.ny.gov/cellphone.htm. Pour plus d'informations sur la conduite distraite, visiter www.distraction.gov.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418